

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance extraordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mercredi 23 septembre 2020* à 20 h au centre communautaire, au 44, rue Maurault.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

EST ABSENT : *Jimmy Descôteaux*

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 3

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-09-337

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point "Affaires diverses" ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

03. Formation sur l'éthique et les conflits d'intérêts – Autorisation de participation ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

Aucun élément à ce point

VOIRIE MUNICIPALE

04. Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales – Demande au ministère des Transports – Année financière 2019 ;

HYGIÈNE DU MILIEU

05. Acquisition de terrain – Attestation de non-contamination des terrains ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

06. Abrogation de résolution – Résolution no. 2020-07-267 – Coop de santé solidarité Shooner-Jauvin – Demande d'aide financière ;
07. Coop de santé solidarité Shooner-Jauvin – Demande d'aide financière ;
08. Coop de santé solidarité Shooner-Jauvin – Cotisation annuelle pour les années 2021-2022 ;

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun élément à ce point

LOISIRS ET CULTURE

09. Fabrique Marguerite-D'Youville – Autorisation d'impression du feuillet paroissial ;

10. Période de questions ;

11. Levée de l'assemblée.

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

03. FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LES CONFLITS D'INTÉRÊTS – Autorisation de participation

CONSIDÉRANT QUE l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec organise une formation sur l'éthique et la déontologie professionnelle ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cette activité de formation est d'aider les professionnels en exercice et en entreprise à comprendre les dispositions du *Code de déontologie des comptables professionnels agréés* et du *Code des professions* ;

CONSIDÉRANT QU'à la fin de cette activité, le participant pourra appliquer les règles et les principes de comportement qui s'imposent aux comptables professionnels agréés et réfléchir sur l'application des normes de déontologie et les valeurs éthiques dans la pratique ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-338

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*

Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à participer à la formation sur l'éthique et les conflits d'intérêts au coût de ± 50 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Congrès et formations - ADM » 02 130 00 454

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

Aucun élément à ce point

VOIRIE MUNICIPALE

04. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – Volet entretien des routes locales – Demande au ministère des Transports – Année financière 2019

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 79 186 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les ponts situés sur ces routes dont la Municipalité est responsable ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-339

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pierreville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations précisant l'entretien courant et préventif des routes locales de niveau 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

HYGIÈNE DU MILIEU

05. ACQUISITION DE TERRAIN – Attestation de non-contamination des terrains

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, durant l'année 2019, à l'achat de terrains, soit sur la rue Tremblay et sur la rue Lefebvre ;

CONSIDÉRANT QUE la vocation de ces terrains est résidentielle ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune contamination sur lesdits terrains ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-340

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'attester que les nouveaux terrains appartenant à la Municipalité de Pierreville ne sont pas contaminés.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

06. ABROGATION DE RÉOLUTION – Résolution no. 2020-07-267 – COOP de santé solidarité Shooner-Jauvin – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2020, la résolution no. 2020-07-267 concernant l'octroi d'un montant de 50 000 \$ à la Coopérative de santé et solidarité Shooner-Jauvin a été adoptée ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées à cette résolution ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-09-341

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la résolution no. 2020-07-267 – COOP de santé solidarité Shooner-Jauvin – Demande d'aide financière.

07. COOP DE SANTÉ SOLIDARITÉ SHOONER-JAUVIN – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière de 50 000 \$ a été adressée au conseil municipal le 20 octobre 2019 pour aider à la pérennité des activités de la Coopérative de santé et solidarité Shooner-Jauvin ;

CONSIDÉRANT QU'une première résolution numéro 2019-11-423 avait été adoptée lors de la séance du conseil du 11 novembre 2019 octroyant cette aide financière sur deux ans, soit un montant de 25 000 \$ pour l'exercice financier 2020 et un montant de 25 000 \$ pour l'exercice financier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2019-11-423 a été abrogée avec la résolution no. 2020-09-322 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette même séance, la résolution no. 2020-07-267 a été adoptée afin de préciser que la municipalité versera le montant pour l'exercice financier 2020 seulement au début de la pratique d'un nouveau médecin ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2020-07-267 a été abrogée lors de la présente séance du conseil ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'attirer de nouveaux médecins à travailler à la COOP de santé, celle-ci doit avoir une mini-urgence ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière servira à la construction de cette mini-urgence ;

CONSIDÉRANT QUE dû à la présente pandémie, les examens finaux des futurs médecins ont été reportés en 2021, ceux-ci n'ont donc pas pu obtenir un droit de pratique ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration demande que cette aide financière soit répartie de la façon suivante, soit 25 000 \$ en 2020 et 25 000 \$ en 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est conditionnelle à une aide financière identique provenant de la Caisse Desjardins de Nicolet ;

CONSIDÉRANT QUE si la Municipalité de Pierreville verse le montant de 50 000 \$ prévus au financement de la mini-urgence, soit 25 000 \$ en septembre 2020 et 25 000 \$ le 15 janvier 2021 à la Fondation santé du Bas-Saint-François, la cotisation annuelle de 20 328,08 \$ n'est plus nécessaire au fonctionnement de la Coop pour l'année 2021 ;

2020-09-342

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*

Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'acquiescer à la demande d'aide financière de la Coopérative de santé et solidarité Shooner-Jauvin pour la somme de 50 000 \$, et ce, même s'il n'y a pas de nouveau médecin s'établissant à la COOP ;

QUE l'aide financière sera déboursée à la Fondation santé du Bas-Saint-François de la façon suivante :

En date du 15 septembre 2020 pour l'exercice financier 2020 : 25 000 \$

En date du 15 janvier 2021 pour l'exercice financier 2021 : 25 000 \$

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Coop – Clinique médicale » 02 590 00 970

08. COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SANTÉ SHOONER-JAUVIN – Cotisation annuelle pour les années 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE l'entente de 2017 établie entre la municipalité et la COOP de santé n'est plus valide ;

CONSIDÉRANT QUE des prélèvements sanguins sont offerts gratuitement à la population depuis le changement des lois sur les frais accessoires ;

CONSIDÉRANT QUE la COOP aimerait continuer d'offrir le service de prélèvements sanguins les lundis, mercredis et vendredis de 6 h à 8 h 30, ou selon les besoins ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière de 20 000 \$ a été faite aux municipalités environnantes, donc le montant annuel pour la Municipalité de Pierreville pour les années 2021 et 2022 est de 6 000 \$ maximum ;

2020-09-343
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la modification à la cotisation annuelle de la Municipalité de Pierreville d'une somme de 6 000 \$ maximum pour les années 2021 et 2022 conditionnellement à ce que d'autres municipalités sollicitées participent au financement de la COOP.

QUE le paiement des cotisations se fera en janvier 2021 et janvier 2022.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Coop – Clinique médicale » 02 590 00 970

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun élément à ce point

LOISIRS ET CULTURE

09. FABRIQUE MARGUERITE-D'YOUVILLE – Impression du feuillet paroissial

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu une demande de la part de la fabrique Marguerite-D'Youville afin de procéder à l'impression de 1 500 copies du feuillet paroissial pour leur campagne de don annuelle ;

2020-09-344
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la fabrique Marguerite D'Youville à utiliser les services de photocopieur de la Municipalité de Pierreville, et ce, sans frais pour l'impression de leur feuillet paroissial.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 11 et se termine à 20 h 32

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-09-345
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 20 h 32.

Éric Descheneaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière